

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE BUREAU DU MERCREDI 19 JANVIER 2022

**Lieu :** Ressourcerie de Menneval

### **Présents :**

Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président « Finances »

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Président « Économie circulaire et réduction des déchets »

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Président

Monsieur Jean-Claude HOUSSARD, Communauté de communes Honfleur Beuzeville

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, Vice-Président « Gestion des plateformes multifilières et des quais de transfert »

Madame Gwendoline PRESLES, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président CETRAVAL

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Président « ressourcerie

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Cécile VILLEY, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

### **Absents :**

Monsieur Dominique LEVASSEUR, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Thierry ROMERO, Interco Normandie Sud Eure

### **Excusés :**

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine – Vice-Président « déchèteries »

Monsieur Jean-Claude PROVOST, Interco Normandie Sud Eure

Monsieur André TIHY, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Présidente « tri sélectif »

**Secrétaire de séance :** Monsieur Valéry BEURIOT

### **Assistaient à la réunion :**

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des Services

Monsieur Gilles MAROUARD, Responsable Exploitation

Monsieur Sébastien FABRE, Responsable CETRAVAL,

Madame Marlène CORDEY, Gestionnaire des affaires générales

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président ouvre la séance à 11 heures 30.

# DÉCISION DES MEMBRES DU BUREAU

## N° 2022-007 : Consultation an appel d'offre ouvert pour un marché de ramassage et transport des fibreux en apport volontaire – lancement de la consultation

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Sachant que l'actuel marché de transport prend fin le 31 juillet 2022 ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

**Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident**

**Article 1 :** D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un accord-cadre à bons de commande.

**Article 2 :** Le début d'exécution de l'accord-cadre est fixé au 1<sup>er</sup> août 2022. L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 4 ans.

**Article 3 :** D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget pour les années couvertes par le contrat au compte 611.

**Article 4 :** D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

## N° 2022-008 : Consultation en appel d'offre ouvert pour un marché de transport des ordures ménagères du quai de transfert de Pont Audemer vers les sites de traitement – lancement de la consultation

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Sachant que l'actuel marché de transport prend fin le 9 juillet 2022 ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

**Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident**

**Article 1 :** D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un accord-cadre à bons de commande.

**Article 2 :** Le début d'exécution de l'accord-cadre est fixé au 10 juillet 2022. L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 4 ans.

**Article 3 :** D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget pour les années couvertes par le contrat au compte 611.

**Article 4 :** D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

## N° 2022-009 : Validation après la commission d'appel d'offre : attribution du marché transport des emballages

Vu le Code de la Commande Publique institué par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 et notamment ses articles L. 2124-2 définissant la procédure d'appel d'offres et L. 2125-1 précisant les techniques d'achat offertes aux acheteurs dont l'accord-cadre ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 8 septembre 2021, rendue exécutoire le 13 septembre 2021, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres pour l'accord-cadre de « transport des emballages ménagers en semi-remorque FMA » ;

Ayant connaissance de l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 19 janvier 2022 ;

Sachant des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

**Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident**

**Article 1 :** De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue les lots du marché à la société :

o **Lot 1 :** Transport du CETRAVAL vers le centre de tri du Havre à la société : Collectibois dont le siège social est situé 624 rue des mésanges 76190 Ste MARIE DES CHAMPS

o **Lot 2 :** Transport du centre de tri de Pont-Audemer vers le centre de tri du Havre à la société : Collectibois dont le siège social est situé 624 rue des mésanges 76190 Ste MARIE DES CHAMPS

**Article 2 :** Le marché débute à compter le 1<sup>er</sup> avril 2022. Il est conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible deux fois un an.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour les années couvertes par le contrat au compte 611.

**Article 4 :** D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

Par délégation,  
Le Comité Syndical  
Jean-Pierre DELAPORT  
Président du SDOMOD  
**SDOMOD**  
VALORISATION  
DES DÉCHETS DANS  
L'QUEST DE L'EUROPE  
SYNDICAT DE DESTRICTION DES ORBRES MÉNAGERS DE LA RÉGION DU HAVRE

